

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DÉVILLE LÈS ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MARS 2022 - EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et deux, le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 17 mars 2022 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Jaha Mohamed, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Delahaye Joël, Deme Abdoul Aziz, Nectoux Béatrice, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Guillet Dorothée, Maupu Edwige, Prévost Pauline, Nicolle Nadia, Michelin Martine, Fahy Noëlle, Duchaussoy Vincent.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Boutigny Annette à Dufour Xavier, Mottet Delphine à Deloignon Mirella, Colin Émilie à Jaha Mohamed, Ridez Yoann à Boutin Annie, Hébert François à Cheval Alexandre, Thiessé Stéphanie à Leroux Sandrine, Neyt Lucie à Vallant Jérôme, Belhadj Lazreg à Duchaussoy Vincent, Arnoult Mickaël à Nicolle Nadia, Colin Yannick à Michelin Martine, Argun Aylin à Fahy Noëlle.

Secrétaire de séance : Prévost Pauline.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est adopté.

N°22 - 23 - Modification de la composition des Commissions municipales

À la suite de la démission de Monsieur Thierry Bouteiller, de l'indisponibilité de Monsieur Patrick Manoury, et donc de l'entrée au Conseil Municipal de Madame Dorothée Guillet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit les commissions municipales :

- Commission des "Affaires Financières et des Affaires générales" : remplacement de Monsieur Thierry Bouteiller par Madame Dorothée Guillet.
- Commission de "Jeunesse et Sports" : remplacement de Monsieur Thierry Bouteiller par Madame Dorothée Guillet.

N°22 - 24 - Désignations de trois personnes au comité de jumelage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- Monsieur Deme Abdoul Aziz,
- Madame Guillet Dorothée,
- Madame Nectoux Béatrice.

N°22 - 27 - Rénovation des sanitaires de l'école Léon Blum - Demandes de subvention auprès du Département (Aide aux établissements scolaires publics), et de la Métropole (FACIL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions afin de financer les travaux de rénovation des sanitaires de l'école Léon Blum.

N°22 - 28 - Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement d'une subvention annuelle aux associations suivantes :

Associations	Montant
Comité de Jumelage	6 000 €
Jardins Ouvriers	800 €
Orchestre Symphonique de Déville	2 650 €

N°22 - 29 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°22 - 30 - Recrutement d'un vacataire et fixation du taux de la vacation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le recrutement d'un(e) pianiste accompagnateur(rice) dans le cadre des examens instrumentaux.

N°22 - 31 - Conventions de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen et l'École de musique de Rouen dans le cadre du spectacle sur le Liban, intégré à la thématique de coopération internationale du Département de la Seine Maritime

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CRR de Rouen et l'École de musique de Rouen, ainsi que tous les actes en découlant.

N°22 - 32 - Demande de subvention au Département dans le cadre du spectacle sur le Liban : "Soutien aux projets de territoires favorisant la mise en réseau des établissements d'enseignements artistiques"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

N°22-33 - Règlement intérieur de la piscine municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter le règlement intérieur de la piscine municipale pour une entrée en vigueur dès l'ouverture de ce nouvel établissement.

N°22-34 - Tarifs de la piscine municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les nouveaux tarifs de la piscine municipale qui seront appliqués dès l'ouverture de l'établissement.

N°22-35 - Opération Friche Hangard - Procédure d'expropriation ex-tôlerie sise 75 avenue Carnot (annule et remplace la délibération n°20-54 du 18 juin 2020)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Acquérir la parcelle cadastrée AN 84 d'une contenance de 126m²,
- Solliciter auprès du Préfet le déclenchement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet et de l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 584 qui permettra sa réalisation,

- Déposer un dossier pour cette opération au titre de Fonds Friches concernant l'ensemble des parcelles AN 231, 232, 583 et 584,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette procédure d'expropriation,
- De solliciter, en cas de besoin, l'intervention de l'EPF Normandie pour procéder à la mise en œuvre de cette procédure d'expropriation et de s'engager à racheter les biens acquis, le cas échéant, par l'EPF Normandie au plus tard dans le délai de cinq ans - et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette sollicitation.

**Je soussigné Dominique Gambier, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie avoir fait afficher
l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 24 mars 2022 le 28 mars 2022.**

**Comporte ~~trois~~ (3) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie située 1 Place
François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**



Le 25 mars 2022 à Déville lès Rouen

Le Maire,

Dominique Gambier